



IDÉES

Assurance-vie : pour une réforme profitable à tous

Les craintes sur le placement préféré des Français doivent conduire à proposer aux épargnants d'investir directement dans les grands projets que le budget de l'Etat ne peut plus financer

PAR FRANÇOIS LENEVEU

Si la baisse des taux d'intérêt diminue la rentabilité des placements des épargnants et la profitabilité des assureurs qui les gèrent, leur remontée trop rapide pourrait les ruiner tous les deux, si elle conduisait à un krach obligataire. Endiguer ce risque systémique est l'un des enjeux de la loi Sapin 2, votée le 29 septembre par les députés et qui doit être à nouveau examinée au Sénat. Elle dote en effet le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) de pouvoirs accrus pour encadrer la rémunération des fonds en euros et, le cas échéant, pour restreindre temporairement la faculté de rachat des épargnants. Pour coercitives qu'elles puissent paraître, ces mesures inédites n'en sont pas moins nécessaires. A l'image d'un bateau qui pourrait chavirer si tous ses occupants se précipitaient ensemble d'un même bord, une déstabilisation des 1100 milliards placés en fonds en euros entraînerait des conséquences incalculables pour les épargnants qui les possèdent, les assureurs qui les gèrent et l'Etat qui s'en abreuve pour se financer.

Le débat sur ces mesures a brutalement révélé au grand public que les fonds en euros de leurs contrats d'assurance-vie présentaient en réalité trois caractéristiques a priori inconci-

liables : une garantie en capital, une liquidité permanente et un rendement élevé. N'est-il pas temps d'en profiter pour s'interroger sur la pertinence du système : les fonds en euros sont-ils placés au mieux des intérêts de la nation et des épargnants ?

L'Etat a à plusieurs reprises posé indirectement la question en incitant les épargnants à investir une partie de leurs capitaux dans les supports d'investissement risqués de leur contrat d'assurance-vie comme les sicav, par le biais, par exemple, des contrats DSK ou des transferts Fourgous. Mais les épargnants n'ont pas été convaincus, puisque en dépit des petits avantages dont ils étaient assortis, ces dispositifs ont drainé moins de 30 milliards d'euros vers ces supports risqués, c'est-à-dire à peine 1,9 % des encours ! L'initiative récente des fonds Eurocroissance, qui ne proposent une garantie en capital qu'au terme de plusieurs années, laisse songeur, avec seulement 1,7 milliard collecté fin 2015... Ces initiatives n'ont pas apporté de réponse à la question fondamentale sur le rôle que pourrait jouer l'épargne individuelle dans le développement économique du pays.

UNE RÉFORME AUDACIEUSE

Le contexte actuel pourrait cependant constituer une occasion historique, car il contient tous les prérequis d'une

réforme audacieuse. D'un côté, on a en effet des épargnants dont l'essentiel des actifs financiers non risqués ne pourra plus être correctement rémunéré dans les années à venir (et il n'existe actuellement aucune alternative pour une telle masse d'épargne). De l'autre, les gouvernements renouvelés ou reconduits en 2017 devront trouver des alternatives aux budgets publics exsangues et sans perspectives de rétablissement à court et moyen terme.

Ces deux mondes pourraient se rejoindre si l'on créait au sein des contrats d'assurance-vie un nouveau type de supports d'investissement directement destinés au financement de grands projets d'équipements de portée nationale et régionale.

Cent milliards d'euros par an en régime de croisière, voilà ce que l'assurance-vie peut financer pour rééquiper les forces armées et de sécurité, pour rebâtir une alternative psychiatrique à la prison, pour refonder les infrastructures de transport et de fourniture d'énergie sur des bases écologiques, pour favoriser l'éducation et l'épanouissement des talents de nos jeunes, pour revoir les structures d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées, pour que chacun soit à moins de quarante-cinq minutes d'un centre hospitalier de haut niveau, pour que l'offre numérique en haut débit



couvre enfin 100 % du territoire, pour investir dans les secteurs d'avenir...

Concrètement, ces nouveaux supports d'investissement, qui s'ajouteraient à ceux déjà présents (fonds en euros, sicav, FCP, ETF, SCPL...), s'inspireraient du système de partenariat public privé (PPP) déjà utilisé aujourd'hui, mais dont les financeurs seraient les épargnants, en lieu et place des entreprises de BTP.

L'adhésion de l'épargnant à ces propositions d'investissement au sein de son contrat d'assurance-vie se ferait donc sur une double perspective : faire bénéficier son épargne de la garantie de l'Etat et d'un rendement régulier d'une part ; profiter personnellement des améliorations procurées par ces investissements régionaux et nationaux d'autre part. Sans oublier les retombées individuelles et collectives positives d'une relance de l'emploi sur des bases saines... ce qui améliorera aussi les finances publiques et les comptes sociaux.

Les assureurs se trouveraient au cœur d'un tel projet. A eux d'être force de proposition ! Ils ont huit mois pour rencontrer tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale et les associations de consommateurs et d'épargnants. Qu'ils sensibilisent leurs clients. Qu'ils mettent en évidence et résolvent les difficultés juridiques et techniques du projet. Qu'ils soumettent des synthèses aux partis politiques qui présenteront des candidats à l'élection présidentielle de 2017 et aux législatives qui suivront. Que ces partis précisent ce qu'ils feront une fois leurs représentants élus, y compris en matière de stabilité du régime fiscal de l'assurance-vie.

L'assurance-vie peut continuer à être le placement privilégié des Français, mais pour des raisons plus ambitieuses qu'un cadre fiscal avantageux et que le cocon des fonds en euros. Le détenteur d'assurance-vie « à la française » pourrait ainsi endosser le double statut d'acteur et de bénéficiaire du renouveau économique de la France. ■

François Leneveu est le président du directoire de www.altaprofits.com, site d'assurance-vie en ligne

**UNE DÉSTABILISATION
DES 1100 MILLIARDS
PLACÉS EN FONDS EN
EUROS ENTRAÎNERAIT
DES CONSÉQUENCES
INCALCULABLES POUR
LES ÉPARGNANTS, LES
ASSUREURS ET L'ÉTAT**